



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
Objet de la délibération

**Fixation libre des attributions de compensation pour l'année 2024**

N° 2024/015

Date de mise en ligne de l'acte réglementaire : 18 JUIN 2024

# Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin 2024

L'an deux mil vingt quatre

le dix juin à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président : Yannick HERBET**

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la CA2C verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lors de tout nouveau transfert de charges entre les communes et leur EPCI, la CLECT se réunit obligatoirement afin d'évaluer le montant des charges transférées.

La CLECT s'est réunie le 23 septembre 2020 et a validé le rapport d'évaluation des charges transférées. Celui-ci a été transmis aux communes membres et validé à la majorité qualifiée.

La Communauté d'Agglomération peut alors décider de s'écarter de ce rapport et proposer à ses communes membres de réviser librement le montant de leurs attributions de compensation.

Dans ce cas, l'EPCI et les communes concernées par cette fixation libre devront prendre les délibérations concordantes.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le 1<sup>er</sup> bis du V de l'article 11609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2020/133 de la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation 2020 suite au rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 059-215900630-20240610-2024015-DE

Berger  
Levrault

Vu la délibération prise en séance du 15 avril 2024  
du Caudrésis-Catésis fixant le montant des attributions de compensation fixe globalement pour 2024,

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation,

Entendu les modalités de fixation libre,

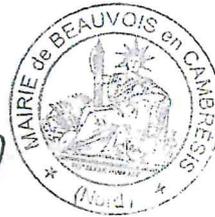
Mr le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 369 335 ,63 €

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et accepte le montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 369 335,63 €

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

# Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin 2024

L'an deux mil vingt quatre  
le dix juin à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

**Présents** : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés** : Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis organise la mobilité sur l'ensemble du territoire intercommunal conformément à l'article L 5216-5-1-2° du code général des collectivités territoriales.

En tant qu'autorité organisatrice de mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération gère et entretient l'ensemble des poteaux d'arrêt situés sur le territoire à destination de son réseau propre et du réseau régional. La CA2C n'est toutefois pas compétente en matière de gestion et entretien des abribus.

Lors de la rédaction du Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2023.114 du 4 octobre 2023, a été proposée et retenue l'amélioration de la communication sur le transport en commun pour la population. Cette action est nécessairement liée à une homogénéisation du mobilier urbain tant des poteaux d'arrêts que des abribus.

Afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la CA2C a approuvé la mise en place d'un fonds de concours spécifique à la création et au renouvellement des abribus à destination de ses communes membres sous condition d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'abribus et de poteaux d'arrêt.

Le fonds de concours « abribus » est fixé 50 % du reste à charge de la Commune plafonné à 3 000 euros par abribus, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 100 000 € par an.

La commune dispose de cinq abribus dont 2 qu'elle souhaiterait renouveler et souhaiterait ajouter 3 abribus supplémentaires rue Victor Watremez (RD 643) les quatre prochaines années ; Le titulaire assurera la pose des abribus.



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
**Objet de la délibération**

**Adhésion au groupement de  
commande pour la  
fourniture d'abribus et de  
poteaux d'arrêt de la  
Communauté  
d'Agglomération du  
Caudrésis-Catésis**

**N° 2024/016**

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire **18 JUIN 2024**

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

18 JUN 2024

Berger  
Leviat

ID : 059-215900630-20240610-2024016-DE

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le code de la commande publique, dont les articles L 2113-6 à 2138-8,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis n° 2024/31 du 15 avril 2024 portant approbation du règlement d'attribution du fonds de concours spécifique aux abribus,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'abribus et de poteaux d'arrêt de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, annexé à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande susmentionné ;
- de notifier à la communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis le présente délibération
- d'autoriser Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération dont la version définitive de la convention susmentionnée
- d'autoriser Mr le Maire à signer, notifier et faire exécuter l'ensemble des bons de commande afférents aux marchés publics issue du groupement de commande objet de la présente délibération

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande susmentionné ;
- de notifier à la communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis le présente délibération
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération dont la version définitive de la convention susmentionnée
- autorise Mr le Maire à signer, notifier et faire exécuter l'ensemble des bons de commande afférents aux marchés publics issue du groupement de commande objet de la présente délibération

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
Objet de la délibération

**Convention relative aux  
modalités de transfert de  
routes départementales et  
de transfert de voies  
communales**

N° 2024/017

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire : 18 JUIN 2024

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 Juin 2024**

L'an deux mil vingt quatre  
le **dix juin** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président : Yannick HERBET**

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire informe l'assemblée que le contournement Ouest de Caudry a été ouvert à la circulation le 2 juin 2023 sous le numéro RD 1016. Cette nouvelle route départementale assure désormais le transit des véhicules depuis la RD 643 et permet de relier plus rapidement les communes rurales du sud-caudrésis.

De ce fait, plusieurs sections de routes départementales situées en agglomération n'assurent plus leur rôle de transit routier. Il est donc proposé leur transfert dans le domaine public communal.

Il a été proposé aux communes de Caudry et de Beauvois en Cambresis le transfert depuis le domaine public départemental de plusieurs sections des RD 16, 16a, 45 et 115 dans leur domaine public communal respectif.

Afin d'assurer la continuité du réseau routier départemental autour de la commune de Caudry, plusieurs rues dépendant du domaine public communal de la commune de Caudry seront intégrées au domaine public départemental.

L'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre les personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

18 JUIN 2024

Beauger  
Levallois

ID : 059-215900630-20240610-2024017-DE

La convention entre le Département du Nord, les communes de Caudry et de Beauvois en Cambrésis, a pour objet de préciser les modalités administratives de transfert depuis le domaine public routier du Département vers le domaine public des communes de Caudry et de Beauvois en Cambrésis.

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-autorise Mr le Maire à signer la convention n° 23 des transferts RD 16-16A-45-115 CAUDRY  
BEAUVOIS 49

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 18 JUIN 2024

ID : 059-215900630-20240610-2024018-DE



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
Objet de la délibération

**Travaux église Ste Anne  
Choix du Bureau d'études  
diagnostic**

N° 2024/18

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire : 18 JUIN 2024

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin 2024

L'an deux mil vingt quatre

le dix juin à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président : Yannick HERBET**

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que lors des différentes réunions du Conseil Municipal a été évoqué la nécessité d'engager des travaux de mise en conformité et de rénovation de l'édifice religieux.

Des devis de diagnostic ont été demandés pour la mission de maîtrise d'œuvre, deux conventions pour la réalisation de l'étude diagnostic de l'église Ste Anne sont parvenus en Mairie, à savoir :

- Cabinet JAMAIN de Servons-sur-Vilaine pour un montant de 11 979,60 € TTC
- Cible VRD de Marcoing pour un montant de 36 373,50 € TTC

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de confier la réalisation de l'étude diagnostic de l'église au cabinet JAMAIN domicilié 6, rue des Vignes 35530 Servons-sur-Vilaine pour un montant de 11 979,60 € TTC.
- autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**

Date de convocation  
**03.06.2024**

Date de l'affichage  
**03.06.2024**

Objet de la délibération

**Vente des parcelles U  
n° 2603 et U n° 3387  
rue Berthelot**

N° 2024/019

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire : **18 JUN 2024**

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 Juin 2024**

L'an deux mil vingt quatre  
le **dix juin** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président : Yannick HERBET**

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire indique que deux parcelles situées rue Berthelot (cadastrées section U n° 2603 et U n° 3387) pour une surface de 01 are 40 ca, appartiennent à la commune.

Le service des Domaines a estimé ces parcelles à 9 500,0 € assortie d'une marge d'appréciation de 15 %

Mr et Me Clément PADOWSKI domiciliés 6, rue Berthelot à Beauvois en Cambresis ont fait part de leur souhait d'acquérir ces parcelles jouxtant leur propriété pour un montant de 8 550 €

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, décide

- par 14 voix Pour et 2 Abstentions d'accepter la vente de ces parcelles à Mr et Me PADOWSKI au prix de 9 000 €
- autorise Mr le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à cette vente
- précise que la servitude de passage permettant l'accès à la chaufferie de la médiathèque et au coffret fibre optique devra être préservée et respectée.

Il est précisé que les frais de Notaire seront supportés par les acquéreurs.

Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
Objet de la délibération

**Admission en non-valeur**

**N° 2024/020**

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire **18 JUN 2024**

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 Juin 2024**

L'an deux mil vingt quatre  
le **dix juin** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président :** Yannick HERBET

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire a reçu des Finances Publiques de Caudry un état de présentation d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant total de 1 442,90 € qui n'a pu être pour le moment recouvré par le comptable public.

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, décide

- d'accepter à l'unanimité ces admissions en non-valeur
- sollicite de la part des services de la Recette des Finances Publiques de Caudry de poursuivre en particulier les redevables ci-dessous mentionnés
- AUTO OCCAZ 59 pour un montant total de 996.80€
- BUFFALO GRILL pour un montant total de 45,60 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal (compte 6541)

Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 17/06/2024 4/021

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 18 JUIN 2024

ID : 059-215900630-20240610-2024021-DE



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
Objet de la délibération

**Subvention 2024 au CCAS**

N° 2024/021

Date de mise en ligne de l'acte réglementaire **18 JUIN 2024**

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 Juin 2024**

L'an deux mil vingt quatre

le **dix juin** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président :** Yannick HERBET

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention communale constitue la principale source de recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Compte-tenu des dépenses prévues jusque la fin de l'année, M. le Maire propose de fixer la subvention 2024 à 3 000 €.

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à 3 000 € le montant de la subvention 2024 attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2024.

Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

Envoyé en préfecture le 17/06/2024 4/022

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 18 JUIN 2024

ID : 059-215900630-20240610-2024022-DE



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**  
Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**  
Objet de la délibération

**Recrutement d'un vacataire  
et fixation du montant de  
vacation journalière**

**N° 2024/022**

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire : **18 JUIN 2024**

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 Juin 2024**

*L'an deux mil vingt quatre*

le **dix juin** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président :** Yannick HERBET

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant que :

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si les conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé
- recrutement discontinu dans le temps répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement d'un vacataire.

En conséquence,

L'assemblée délibérante,

-autorise le recrutement d'un vacataire selon les dispositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 18 JUIN 2024

ID : 059-215900630-20240610-2024022-DE

Reger  
Levraut

**Article 1<sup>er</sup>** : le recrutement d'un vacataire par Mr le Maire est autorisé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour l'exercice de missions ponctuelles d'appui technique dans la préparation, et la mise en œuvre des grands projets sur la commune de Beauvois-en-Cambrésis.

**Article 2** : La rémunération de chaque vacation est fixée sur la base d'un forfait brut de 170 € la journée.

-autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent et le charge de la bonne exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK



Département  
**NORD**

Canton  
**CAUDRY**

Nombre de Membres  
En exercice **19**  
Présents **15**  
Votants **16**

Date de convocation  
**03.06.2024**  
Date de l'affichage  
**03.06.2024**

Objet de la délibération

**Tableau des effectifs du  
personnel communal**

N° 2024/023

Date de mise en ligne de l'acte  
réglementaire : 18 JUN 2024

# Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 Juin 2024**

L'an deux mil vingt quatre  
le **dix juin** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président :** Yannick HERBET

**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Stéphane HUCLIEZ - Sylvain SAKALOWSKI - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

**Absents excusés :** Nathalie GUENEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le recrutement à compter du 01/09/2024 d'un(e) secrétaire général(e) de mairie et le départ du Directeur Général des Services au 31/08/2024 nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée
<b>Cadre d'emploi des attachés territoriaux :</b>	
Attaché	1 poste à 35h.
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1 poste à 35h.
<b>Cadre d'emploi des rédacteurs</b>	
Rédacteur	1 poste à 35h.
<b>Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :</b>	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 20h.
<b>Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :</b>	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h.

<b>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</b>		Envoyé en préfecture le 17/06/2024 Reçu en préfecture le 17/06/2024 Publié le <b>18 JUN 2024</b> ID : 059-215900630-20240610-2024023-DE
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	3 postes à 35 h 5 postes à 35 h 2 postes à 30 h. 1 poste à 20 h.	
<b>Cadre d'emploi des agents de police municipale :</b>		
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h.	

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Pour copie conforme,*

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire,

Maxime LUTICK